

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 mars 2023

Délibération n°2023/067

Nombre de conseillers :

En exercice : 66    Présents : 48    Votants : 58    Pour : 58    Contre : 0    Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 20 mars 2023

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
BELLEGARDE POUSSIEU	Mr MEYER Constant
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc - Mme LIHOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mme REUX Monique

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kéan pouvoir à Mr PAQUE Yannick – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMAR Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr PASCAL Michel pouvoir à Mme TYRODE Elisabeth – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mme CHOCHANE Aida pouvoir à Mr RULLIERE Claude - Mr MOUCHIROUD Robert pouvoir à Mr SEGUI Jean-Michel -

**EXCUSES** : Mr DOLPHIN Jean-Michel – Mr FLAMANT Yann – Mme GRANGEOT Christelle – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric - Mr REY Jean Marc – Mr SATRE Luc -

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



**OBJET : Redevance Incitative - Remboursement frais aux communes - exercice 2023**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du 30 mai 2022 relative à la poursuite du versement du remboursement des frais liés au fonctionnement du service aux communes de l'ex – CCTB,

Considérant que les communes de l'ex-CCTB sont assujetties au paiement de la redevance incitative pour la collecte et le traitement de leurs déchets,

Considérant que les frais liés au fonctionnement du service leur donnent droit à une compensation financière,

Il est proposé de poursuivre le remboursement des sommes suivantes aux 15 communes relevant de la redevance incitative pour l'exercice 2023 en maintenant les montants de 2022.

Communes	Montant
Beaurepaire	6 818, 67 €
Bellegarde Poussieu	1 374, 94 €
Chalon	243,15 €
Cour et Buis	1 264,40 €
Jarcieu	1 488,40 €
Moissieu sur Dolon	1 024,20 €
Monsteroux Milieu	1 100,83 €
Montseveroux	1 301,25 €
Pact	1 212,83 €
Pisieu	781,05 €
Pommier de Beaurepaire	1 036,00 €
Primarette	1 064,00 €

Revel Tourdan	1 485,46 €
Saint Barthélémy	1 494,30 €
Saint Julien de l'Herms	222,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 912, 00 €</b>

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** le remboursement aux communes de l'ex Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire des frais liés au fonctionnement du service des déchets ménagers assujetti à la redevance incitative qu'elles ont assumés pour le compte de EBER CC selon le détail figurant dans le tableau ci-dessus,

**PRECISE** que le remboursement de ces dépenses portera sur l'exercice 2023 et qu'elles seront financées par le budget 2023 de la redevance incitative pour un montant total de 21 912 €.

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**